



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

télévision

Question écrite n° 18507

Texte de la question

M. Olivier de Chazeaux appelle l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur le taux de couverture des chaînes France 2 et France 3 sur le territoire national. Plus particulièrement, il souhaite connaître très précisément le taux d'accessibilité à ces deux chaînes par la voie de la diffusion hertzienne, de la diffusion satellitaire analogique et satellitaire numérique ainsi qu'une estimation du nombre de la population bénéficiaire pour chacune des catégories.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire interroge la ministre de la culture et de la communication sur le taux de couverture des chaînes France 2 et France 3 sur le territoire national, à savoir la diffusion hertzienne et satellitaires analogique et numérique. En ce qui concerne la diffusion par les réseaux hertziens, il convient d'indiquer qu'actuellement 99 % de la population française est susceptible de recevoir les émissions de France 2 et de France 3. Pour ce qui est des empreintes satellitaires Télécom 2 B et Eutelstat (TPS), on peut considérer que l'ensemble du territoire bénéficie de la diffusion de France 2 et France 3, en analogique sur l'un, en numérique sur l'autre, à l'exception de certaines vallées, très encaissées, dans lesquelles les faisceaux satellitaires ne peuvent pas être reçus.

Données clés

Auteur : [M. Olivier de Chazeaux](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18507

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 août 1998, page 4657

Réponse publiée le : 16 novembre 1998, page 6266